

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

3 mai 2014 à 15 heures 30 à la Cité paroissiale

Présents : BUREAU : Président J. CHAVE, Vice-Président M. VAN ACKERE, Trésorier adjoint P. LEGAUD, Secrétaire Mme M.-F. ROLLET, Secrétaire adjointe Mme C. MARIE.

Membres de droit : Père L. GIBELLIN curé, M. DOMBREVAL Maire, C. CIAIS, B. GIRAUDON, conseil pastoral, M. P. MAILHOS, J.-P. WIMILLE.

Fondation du Patrimoine : M. J. L. MARQUES et J. SIBONI. Excusée : M. J. PASTORELLY, E. LESUEUR, A. M. MISLEY BAUSSY, Pierre TREPOZZE.

Séance ouverte à 15 h 30 par le président.

Accueil de notre nouveau maire M. Loïc Dombreval, de son adjoint délégué à la Culture et au Patrimoine M. Jacques Vallée et son délégué M. Yves Rousguisto, les conseillers municipaux, Mme Pauline Czartoryska, Mme Olfa Mahjoubi, Mme Annie Double-Battistella.

Accueil de M. Jean-Louis Marques, délégué départemental et de M. Jean Siboni, représentants de la Fondation du Patrimoine.

Accueil de Mme Vertenelle instigatrice de la rencontre entre M. Marques et M. Chave.

RAPPORT MORAL par le président.

L'objet principal de cette assemblée générale est la signature de la convention établie entre la ville de Vence, la Fondation du Patrimoine et notre association Patrimoine Religieux Vençois.

Cette convention va permettre de démarrer une souscription qui contribuera au financement de la restauration de la grande chapelle du calvaire. Les dons qui seront faits ouvrent droit à une réduction d'impôt (voir le bon de souscription).

Une subvention de la Fondation du Patrimoine liée aux succès de la souscription abondera le montant total des dons reçus. L'association offre à chaque souscripteur une œuvre à choisir dans une donation faite à cet effet.

RAPPEL DE NOS ACTIONS PASSÉES ET PRÉVISION D'AVENIR

Notre patrimoine religieux remonte à l'an 419 (intronisation du premier évêque). Il a été constitué par l'effort de tous les Vençois, il est donc légitime que tous participent à sa sauvegarde.

Objets Religieux

Suite à la demande faite par la municipalité, l'inventaire de tous les objets religieux (environ mille pièces) est définitivement terminé. Trois livrets répertoires ont été constitués (une projection de certaines pages a été faite) :

Livret 1 = objets propriété de la Ville ou de la Paroisse, consacré aux vêtements liturgiques ;

Livret 2 = objets mobiliers listés en 1905. Propriété de la Ville un exemplaire de chaque remis à Monsieur le Maire.

Livret 3 = objets propriété de la Paroisse.

Une partie de ce trésor sera mise en valeur dans des vitrines installées dans la cathédrale ; un catalogue de vitrines a été remis à M. Nicolas, spécialiste en sécurité, pour qu'il guide notre choix.

Chapelles

Chapelles de quartier

La restauration des Chapelles de quartier est achevée, hormis celle de Sainte-Anne. Suite aux infiltrations, la voûte intérieure et la base des fenêtres restent à restaurer.

Grande Chapelle

Les devis ont été établis par l'architecte du Patrimoine. La mairie devra faire exécuter les travaux dès l'accord de la DRAC. Début des travaux dans sept ou huit mois. Ils pourraient être terminés pour l'été 2015.

Financement : par la Ville à qui notre association P. R. V. donne 25 000 euros et le produit de la souscription ouverte ce jour.

Chapelle Haute

Sa restauration devrait être faite simultanément. Elle est essentielle pour que la chapelle reçoive la suite des statues. Son financement pourrait provenir partiellement de la souscription à condition d'y ajouter un avenant. Le Lions Club se propose de nous aider.

Ces deux chapelles et leur contenu participeront à l'attrait culturel et touristique de VENCE.

Cathédrale

Sa restauration nécessite toujours l'accord de la DRAC, le principal contributeur financier qui a réduit sa participation de 45 % à 30 %, mais qui, par ailleurs, exige beaucoup d'études coûteuses (recherche de fresques, relevé en 3 D, étude archéologique).

Depuis des décennies, nous attendons cette restauration mais les exigences administratives et la conjoncture économique nous contraignent à accepter le report de la programmation.

Cependant, nous comptons sur M. le Maire pour donner, dès à présent, suite à nos demandes : la révision de l'éclairage, l'installation du musée dans les tribunes, la restauration de la salle du Trésor, la sécurisation par la mise en fonction d'un guide gardien, indispensable pour optimiser au maximum la visite des touristes. 8 500 dans les 2 mois ½ été 2013.

INTERVENTION DE M. Jean Siboni

Ce dernier précise que la Fondation du Patrimoine, créée le 2 juillet 1996 et déclarée d'utilité publique en 1997, a pour but de sauvegarder des trésors méconnus et menacés. Elle s'adresse à des collectivités, des associations, etc. Son action vise à identifier les sites menacés, à demander des devis, à participer directement ou indirectement aux financements, et à aider à l'utilisation des savoir-faire.

INTERVENTION DE M. Loïc Dombrevail

M. le Maire félicite M. Jacques Chave pour son action et sa pugnacité depuis de nombreuses années. Précise que ce qui est fait pour le Patrimoine n'est pas un coût mais un investissement qui participera au rayonnement de notre cité.

SIGNATURE DE LA CONVENTION par Monsieur le Maire, Monsieur Marques et Monsieur Chave.

PRÉSENTATION DU SITE INTERNET

Projection de la page d'accueil et visite de quelques pages. Il est toujours en cours de confection mais déjà accessible au public. Remerciement à Philippe DEBLANGY.
<http://patrimoine-religieux-vencois.fr>

Mise en vente, par souscription, du Cd-Rom du concert de Noël par les Ménestrels d'Antibes. S'adresser au président J. CHAVE.

BILAN FINANCIER : avec quitus (voir fiche ci-contre).

Séance levée à 17 h 30 suivie par un verre de l'amitié.

Voir l'article de Nice-Matin du 6 mai 2014 de M. Michel Divet